

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 02 Mars 2010 à 20 h 15 Salle Mondragon Espace Maurice VIAL à VOREPPE

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 14

Présence de Mr François MARTIN Conseiller Municipal délégué à la sécurité et aux travaux et passage en fin de séance, de Monsieur le Maire de Voreppe, invités.

Présentation du bilan financier :

Détail donné sur tableau séparé.

Maintien de l'adhésion à 20,00€ avec possibilité de DONS : 10,00 €

Bilan des actions diverses 2009

- Consultations, entretiens, remarques motivées écrites auprès du Commissaire Enquêteur lors de l'Enquête publique pour le projet de plans sur la commune :
- **Modification simplifiée n° 2 du P.O.S.** sur la commune pour la création d'une aire des gens du voyage à l'île Gabourd à Voreppe. Le commissaire Enquêteur a donné un Avis favorable, malgré un refus majoritaire des habitants de Brandegaudière.
- **Sur le dossier du Projet de Plan Particulier d' Intervention (PPI) de TITANOBEL** (dépôt d'explosifs) à Veurey/St-Quentin qui concerne aussi la commune de Voreppe et dont le Poste de Commandement Organisationnel (PCO) est basé à la Mairie de Voreppe.
- auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère et de la municipalité pour le **PPRN de VOREPPE** (Plan Prévention des Risques Naturels Prévisibles) :
Le Projet du PPRN classait le site STEPAN :
 - **Établissement sensible, à la demande express de la ville de Voreppe.**
 - **en zones rouge et violette (inconstructible en l'état)** inondable par crue torrentielle de la Roize.

A la prise en compte d'une étude remise par STEPAN EUROPE, hors Enquête publique, et sans étude de vulnérabilité du site chimique STEPAN EUROPE classé **SEVESO AS**, la **validation du PPRN par Monsieur le Préfet de l'Isère est à la signature avec déclassement envisagé en zone Bleue** (constructible sans aucune étude ou moyens de prévention au préalable).

- Réunion du **CLIC*** en Préfecture le 15 Décembre 2009 (*Comité Local d'Information et de Concertation) pour l'élaboration du **PPRT** (Plan Prévention des Risques Technologiques) par la présence du site **SEVESO AS** STEPAN EUROPE sur la commune.
Ce projet est prévu à enquête Publique courant 2010 pour être annexé au **PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)** en cours d'élaboration en Mairie.

Ces 2 plans PPRN et PPRT validés par Arrêtés Préfectoraux auront des incidences sur nos patrimoines immobiliers (voir Obligations d'information aux locataires et acquéreurs, à cet effet : consulter site de la commune).

Suite du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 Mars 2010

➤ **STEPAN a de nouveau, mobilisé toutes nos énergies :**

1/ **Suite à notre plainte auprès du Tribunal de Grande Instance pour mise en danger de la vie d'autrui**, le Procureur de la République avait délégué un Médiateur.

Mais STEPAN EUROPE

- Après avoir fourni un mémoire d'une médiocrité consternante, auquel l'ACVV a répondu point par point en argumentant son refus de l'extension de production de 46 000 à 106 000 tonnes/ an.
- **s'est retiré de la Médiation**, se dispense ainsi de répondre aux interrogations et inquiétudes de l'ACVV portées sur notre mémoire en réponse, ainsi qu'à la réunion tripartite suggérée ACVV/Mairie/STEPAN.

De ce fait, cette plainte reste dans l'attente de la suite donnée par le Procureur de la République.

Nous rappelons l'**abandon, à sa demande, de création du 3^{ème} atelier et l'introduction du Chlorure de Méthyle**, mais que STEPAN EUROPE :

- a demandé et obtenu le **maintien de la totalité de production annuelle** par arrêté préfectoral complémentaire du 22 Décembre 2008 scellant ainsi l'autorisation de production initiale de 2006.
- Justifiant les modifications demandées par la nécessité d'optimiser son projet initial au vu du changement du contexte économique mondial actuel,
- grâce au passage à **24h sur 24** accordé **7 jours sur 7**.
- avec un simple réaménagement de l'exploitation initiale.

Or, l'ACVV a eu l'information donnée lors du dernier CLIC*, de la mise en service de nouveaux réacteurs sur les ateliers C et G, cautionnée par les services de l'état.

L'ACVV reste dans l'attente de communication du dossier de modifications, non fourni en CLIC*.

2/ **l'ACVV**, parallèlement à sa plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, fait un **RECOURS** auprès du **TRIBUNAL ADMINISTRATIF** contre l'autorisation préfectorale initiale de 2006 (avec l'interrogation de l'arrêté préfectoral complémentaire).

Avec notre conclusion, contrairement à l'estimation de la DRIRE :

Les modifications (en fait réaménagement dangereux de l'existant) des installations de la société STEPAN EUROPE sont de nature à entraîner des dangers ou inconvénients supplémentaires par rapport à ceux décrits dans le dossier initial de demande d'extension.

Dénonce, la présence du **Chlorure de Méthyle** portées dans les émissions polluantes du site.

3/ **Objectifs pour 2010 : Afin de préserver notre santé et notre sécurité,**

L'ACVV exige auprès de toutes les autorités de tutelle et de la municipalité :

- **L'ETUDE de DANGERS** qui respecte la législation en vigueur et tienne compte de l'évolution du site STEPAN et de l'extension de production ramenée sur deux ateliers, avec régression certaine de la sécurité à l'encontre même des arguments sécurité avancés,
- **D'Etude du Risque Sanitaire (ERS)** évaluant réellement l'impact sanitaire, actuel et futur, lié aux rejets atmosphériques du site **STEPAN EUROPE** considérant les **risques cancérigènes avec les quotients de danger SANGUINS, RESPIRATOIRES, RENAUX, NERVEUX** communs pour 2006 et 2008 mais avec **HEPATIQUES** ainsi que **les effets sur le développement** remplacés par **DIGESTIFS et OCULAIRES**. Sans justification. L'ERS devrait-il tous les comptabiliser ?
- **La réduction du risque SEVESO et réduction des rejets dans l'air notamment du BENZENE**. Tirez les leçons d'AZF (catastrophe dont le scénario Accident n'était pas envisagé).
- **Le MAINTIEN du classement en zones violette et rouge de la parcelle STEPAN EUROPE dans le projet du PPRN.**

La séance se termine. Le renouvellement de tous les Membres du Conseil d'Administration est maintenu. La Présidente et tous les membres du Conseil d'administration remercient tous les Présents ou représentés et clôturent l'assemblée.

La Secrétaire,
Annie VASSY

La Présidente,
Jocelyne LESCURE